*Mac:Users:xavier.hasendahl:Desktop:ELEMENTS TEMPLATES SIG:LOGOS:REPUBLIQUE_FRANCAISE:eps:Republique_Francaise_CMJN.eps*

PROJET DE SOINS

CSMSS

**

**CENTRES DE SANTE ET DE MEDIATION EN SANTE SEXUELLE**

**2025**

**PROJET DE SOINS**

***« Nom du Projet»***

Le projet de soins du centre de santé doit être actualisé par le candidat au regard du cahier des charges de l’appel à manifestation d’intérêt relatif aux centres de santé et de médiation en santé sexuelle.

Le projet de soins doit être :

* Daté
* Signé par le gestionnaire représentant légalement le centre de santé
* Actualisé notamment au niveau de la liste des spécialités proposées par le Centre de santé
* Actualisé au niveau de la liste des professionnels de santé exerçant dans le centre de santé à ce jour (nom-prénom et numéros RPPS/Adeli).

Les pièces justificatives suivantes sont à joindre au projet de soins :

- le règlement de fonctionnement, datés et signés par le gestionnaire

- l’engagement de conformité actualisés, datés et signés par le gestionnaire

- le récépissé de Préfecture

- la fiche Finess si le centre est déjà immatriculé au répertoire Finess

- la fiche Siret

- les statuts du Centre de Santé

- le dernier procès-verbal d’assemblée générale de l’association gestionnaire

- le plan du Centre de santé

Le gestionnaire du centre de santé s’assure dans la présentation de son projet de soins de la présence des éléments obligatoires prévus par l’arrêté du 27/02/2018 paru au JO du 1er mars 2018 - NOR : SSAH1731210A.